

Présents : Jean-Luc DELAGNEAU, Marielle GAMBA-PAILLERY, Martine DELMOTTE, Stéphane DELMOTTE, Jean FAVOT, Didier GOUDROT, Hervé PIGEON, Sylvie RÉMOND, Pierre BOUROTTE, Sylvette FLETY, Christophe COUARD.

1. Intégration de la commune de Seignelay dans la convention avec la police municipale.

M. le Maire donne lecture des communes déjà intégrées au dispositif de police municipale mutualisée. Il explique que la commune de Seignelay a demandé à intégrer ce service et qu'un avis de la commune sous forme de délibération est obligatoire. Il précise que cela ne change rien pour Bellechaume, les heures demandées étant compensées par une baisse de celles allouées à la commune de Saint Florentin. La délibération qui suit est approuvée à l'unanimité.

2. Aménagement forestier, parcelles 4-19-24 et 25 (ONF)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite l'inscription à l'état d'assiette des parcelles 4 (RE), 19 (ACI), 24 (RE) et 25 (EMC).

3. Point sur les affouages

Il y a environ 70 affouagistes qui se sont inscrits en mairie, acceptant globalement plutôt bien le nouveau règlement. Il y en a moins que les années précédentes ; or, cette année, il y a un excédent de bois : 500 à 600 stères pour 300 de demandes. Le Maire propose de réunir la commission bois afin de déterminer si l'on augmente la part de chacun ou si on régularise sur plusieurs années. Le conseil municipal valide cette méthode de travail et attend la proposition de la commission pour valider sa proposition, le cas échéant.

4. Décision modificative au budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE l'ouverture de crédits suivante :

2041512 (Subventions d'équipement versées/GPF de rattachement)	+ 1 500 €
2041582 (Subventions d'équipement versées / autres groupements)	+ 2 500 €
2132 (constructions/immeubles de rapport)	- 4 000 €

5. Motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- SOUTENIR le collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne
- REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon.
- DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de

créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;

- SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15/18/...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;
- APPROUVER la proposition de loi, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume LARIVÉ, député de l'Yonne, cosignée par M. André VILLIERS, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Après présentation de ce rapport et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

7. Tarifs communaux 2021

Le Maire rappelle les tarifs communaux votés en 2020 et au vu de la conjoncture, de n'en augmenter aucun.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal FIXE les tarifs 2021 comme suit :

POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

La location est systématiquement accordée pour le week-end (du vendredi soir au lundi matin) ; la présentation d'une attestation d'assurance est obligatoire.

Habitants de la commune : 210 € - non-résidents : 274 € - journée supplémentaire : 40 € - caution : 260 €

SERVICE DES EAUX

	Eau Potable	Assainissement
Prix du mètre cube	1.88 €	1.90 €
Prix du branchement	200 €	400 €
Prix de l'abonnement	25 €	25 €

POUR L'ACHAT DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Trentenaires : 124 € Perpétuelles : 302 € Cases de colombarium perpétuelles : 801 €

POUR LES CHARGES LOCATIVES :

Chauffage des deux logements 50 rue du Professeur Ramon : 80€ / mois / logement.

Il est à noter qu'aucune décision n'a été prise pour les affouages. La quantité et le tarif feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

8. Participation de la commune aux investissements du café

Afin d'aider au démarrage du café bar restaurant multiservices, la commune va participer au financement du matériel nécessaire à hauteur de 50 % du coût total estimé par la gérante (23 350 €). On pourrait envisager de financer les éléments qui restent sur place (lave-vaisselle, piano, hotte, réfrigérateur, tables de travail, friteuse, rayonnages), ce qui représente environ 11 000 €.

9. Montant du loyer du café

Le conseil municipal, à la majorité (10 voix pour et une abstention) FIXE le montant mensuel du loyer la première année à 260 €

10. Location de la Licence IV

A l'unanimité, le conseil municipal FIXE à 150 € par an la location de la licence IV

11. Demande de subvention local technique et sanitaires – travaux 2021

Le conseil municipal adopte les travaux, y compris la porte de deux mètres pour un montant total estimatif de 32 456 € et charge M. le Maire de demander des subventions (DETR et « Villages de l'Yonne »).

12. Point sur l'éclairage public

L'éclairage public du parking de la salle des fêtes et celui de la rue de la Croix-Boué peuvent être gérés à distance via l'application « city touch ». Il est possible d'installer ce système sur l'ensemble de la commune, le reste à charge serait alors de 400 € par luminaire (à condition de ne remplacer que l'existant). Le SDEY doit nous faire parvenir une estimation des économies réalisées si ce système était installé à Bellechaume.

13. Point sur les caméras

Une caméra de type gibier va être installée sur la commune avec envoi des photos prises via un mail sécurisé pour un montant de 595 € TTC.

14. Plan quinquennal des travaux

Le Maire aimerait, pour une meilleure organisation du travail et pour un suivi budgétaire plus précis que soit établi un plan quinquennal des travaux. La commission travaux devra donc se réunir à cette fin et dans un premier temps, lister les travaux puis, établir une hiérarchie.

15. Convention déneigement dans les rues du village

Stéphane DELMOTTE assurera cette mission (une convention sera signée).

16. Panneaux d'accueil entrés du village

Le conseil municipal réfléchit à l'installation de panneaux du type *Bellechaume vous accueille, son café bar restaurant multiservices, ses commerces, ses artisans, ses chemins de randonnée* à placer aux deux entrées principales du village.

17. Questions diverses

Frais scolaires école Arces / Réparation du glas / réparation du camion de pompiers / nouvelle recrue au CPI / point sur la fibre / Audit énergétique du café /

La séance est levée à 23h10.

A l'issue de la séance, Madame PEZIN, future gérante du café-restaurant multiservice s'est présentée à l'assemblée et a précisé son projet et répondu aux questions.